



AUGMENTATION DES FLUX FINANCIERS INTERNATIONAUX AFIN DE PROTÉGER LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Résumé analytique
du document de travail

REMERCIEMENTS

Cette étude a été demandée par le WWF et a été menée par Climate Focus

Auteurs.es:

Charlotte Streck, Sara Minoli, Sarah Bouchon, David Landholm, Carolina Inclan, Ivan Palmegiani

Climate Focus

Van Diemenstraat 170, 1013 CP Amsterdam, The Netherlands

Remerciements particuliers à [Trillion Trees](#) pour avoir assuré la traduction de ce rapport.

Climate Focus

Climate Focus est une société de consultation internationale qui fait figure de précurseur et un groupe de réflexion qui prodigue des conseils à des entreprises, des gouvernements, des organisations multilatérales, non-gouvernementales et philanthropiques. Fondé en 2004, cela fait près de deux décennies que Climate Focus aide ses clients à formuler et gérer les politiques climatiques nationales et internationales, à accéder aux financements pour le climat et à collaborer avec de nouveaux mécanismes pour le climat et d'autres approches coopératives. Climate Focus a des bureaux à Amsterdam, Berlin, Bogotá, Rotterdam et Washington D.C. L'équipe est complétée par un groupe large et varié d'experts nationaux et de partenaires internationaux.

WWF

Le WWF est une organisation de conservation indépendante, avec plus de 35 millions de followers et un réseau mondial actif via une direction locale dans plus de 100 pays. Notre mission est de stopper la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de bâtir un avenir dans lequel les gens vivent en harmonie avec la nature, en s'assurant que l'utilisation de ressources naturelles renouvelables est durable et en promouvant la réduction de la pollution et du gaspillage. Plus d'informations sur [panda.org](#).

COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation internationale sous-régionale constituée de 11 Etats membres regroupés pour gérer durablement et de manière concertée les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. L'institution est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. L'institution a été créée en 2005 et est régie par un cadre juridique internationalement reconnu, le "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des forêts d'Afrique centrale". La COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. A travers son mandat, l'institution assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale sur les forêts tropicales, et veille également à l'application des conventions internationales et des initiatives dans le secteur forêts et environnement de la sous-région. La COMIFAC comprend trois organes : le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des forêts et de l'environnement et le Secrétariat Exécutif. Depuis 2007, la COMIFAC a le statut d'institution spécialisée de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). L'institution a été également dotée du statut d'observateur auprès des organes des Nations Unies. La COMIFAC dispose d'un Plan de Convergence sous-régional qui constitue le cadre de référence et de coordination de toutes les actions relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région. Cette deuxième édition de ce Plan de Convergence qui couvre la décennie 2015-2025, dote la sous-région d'un document stratégique d'orientation et de coordination des programmes et projets forestiers aux niveaux national et sous-régional.

Publié en novembre 2023 par le WWF. Toute reproduction intégrale ou en partie doit mentionner le titre et créditer l'éditeur susmentionné en tant que propriétaire des droits.

Photo de couverture: Forêt au coucher du soleil, Région de l'est, Cameroun. © Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK



À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport propose un ensemble de stratégies préliminaires destinées à mobiliser des financements privés et publics internationaux afin de soutenir les efforts des pays du Bassin du Congo quant à la conservation de leurs forêts et de leur biodiversité, tout en promouvant le développement durable. Les gouvernements, bailleurs de fonds et les autres parties prenantes y trouveront une série de conseils, recommandations et approches qui leur permettraient de mobiliser ces financements. Ces propositions pourront être ultérieurement débattues, développées et évaluées en termes de faisabilité technique et d'acceptabilité en fonction du contexte politique.

Afin d'être efficaces, les négociations et décisions concernant les mécanismes de financement doivent avoir pour base une compréhension claire et commune des particularités du Bassin du Congo. C'est pourquoi, avant d'aborder les aspects financiers, ce rapport fournit un aperçu général de la situation du Bassin du Congo. Ce rapport se concentre sur l'importance des forêts à haute intégrité du Bassin du Congo, des forêts structurellement intactes et globalement non soumises à la pression anthropique s'agissant du climat et de la biodiversité, des tendances récentes en termes de déforestation et de dégradation des forêts ainsi que les facteurs associés, de même que des situations politique et économique.

Ce rapport présente une cartographie des mécanismes financiers internationaux disponibles pour le développement et la conservation des forêts et pouvant concerner le Bassin du Congo, y compris les initiatives émergentes. Il présente ensuite une analyse des potentiels et des limites des mécanismes étudiés, des problèmes entravant actuellement la mobilisation des fonds, ainsi que des stratégies qui pourraient être mises en place pour adapter les financements internationaux à la région. Le rapport conclut en proposant six options visant à adapter les financements au développement durable et à la conservation des forêts, conçues sur mesure pour le Bassin du Congo.

Bien que les propositions d'adaptation des financements soient spécifiques à la région, le rapport fournit des éléments pertinents également pour les pays disposant de forêts à haute intégrité en dehors du Bassin du Congo.

Le rapport actuel est le résumé d'une étude technique plus développée. Pour obtenir une copie de l'étude complète, merci de contacter Damian Fleming, Deputy Forest Practice Leader, WWF International : dfleming@wwfint.org.

Rivière bleue / Rivière de Tulu au Congo. © Antoinette / Shutterstock

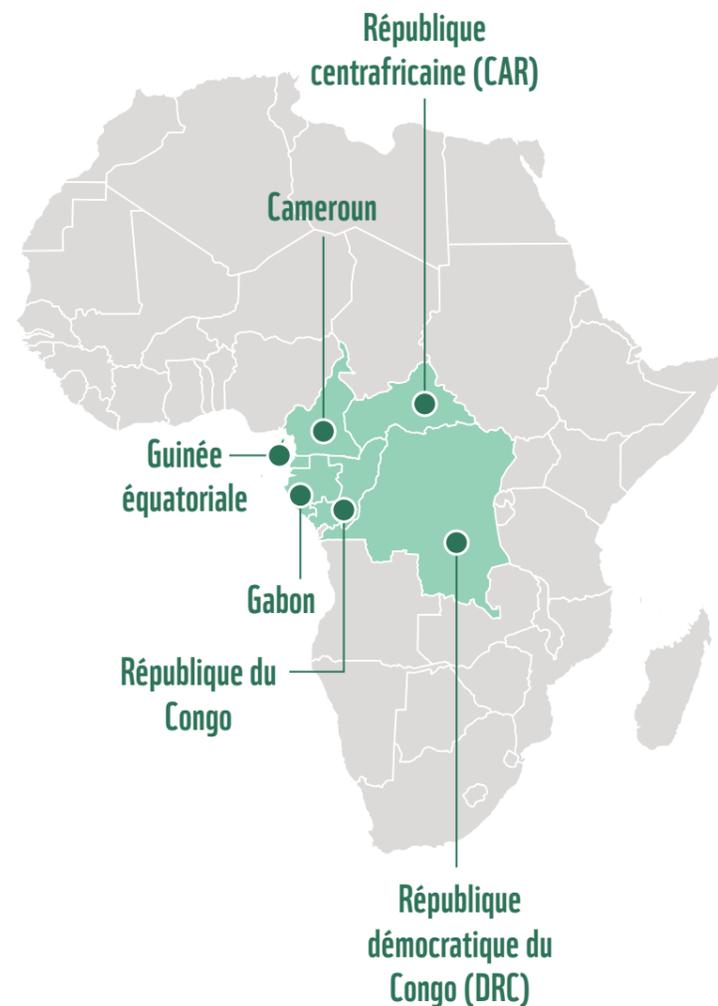
LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO SONT DES ÉCOSYSTÈMES ESSENTIELS AU NIVEAU MONDIAL

Conserver les forêts du Bassin du Congo est crucial pour atteindre les objectifs internationaux en termes de climat et de biodiversité.

La deuxième plus grande forêt tropicale se trouve dans le Bassin du Congo et s'étend sur six pays – le Cameroun, la République centrafricaine (CAR), la République démocratique du Congo (DRC), la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo. En 2019, sa superficie totale était estimée à environ 180 millions d'hectares, soit la plus grande étendue de forêts à haute intégrité au monde.¹ Le Bassin du Congo abrite aussi les plus grandes tourbières tropicales au monde.² Parmi les trois plus grandes forêts pluviales du monde, seule celle du Bassin du Congo est encore un puits de carbone net, absorbant chaque année environ 0,61 gigatonnes nettes d'équivalent dioxyde de carbone (GtCO₂e)³ (environ l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre annuelles du Canada).

Bien qu'historiquement caractérisée par une relative stabilité en comparaison avec les autres forêts tropicales, les forêts du Bassin du Congo sont aujourd'hui en grand danger. Entre 2010 et 2020, le Bassin du Congo n'a été concerné qu'à hauteur de 7 % de la déforestation mondiale, tandis que pour l'Amérique latine et l'Asie ce chiffre atteignait plus de 80 %.⁴ Mais la déforestation augmente : en 2021, 636 000 hectares ont été déboisés à travers les six pays du Bassin du Congo, soit près de 10 % de la déforestation mondiale. Cela représente une augmentation de 4,9 % de la déforestation par rapport à la moyenne dans la région dans les années 2018-20 (606 000 ha / an).⁵ La dégradation des forêts a aussi empiré, avec un déclin particulièrement important de l'intégrité observé au Cameroun, en RDC et en Guinée équatoriale.⁶

La déforestation et la dégradation des forêts sont dues à un ensemble de causes directes et indirectes. Le principal facteur de déforestation direct (dans tous les pays du Bassin du Congo, le Gabon excepté), est le déboisement à petite échelle destiné à l'agriculture et à l'élevage.⁷ Parmi les autres facteurs directs, on trouve l'exploitation forestière sélective et, dans une moindre mesure, le feu et les infrastructures.⁸ Même si, historiquement, l'exploitation minière et l'agriculture à grande échelle sont des facteurs de déforestation relativement mineurs dans le Bassin du Congo, on s'attend à ce qu'elles causent une déforestation à plus grande échelle



si aucune mesure de protection n'est prise.⁹ La région est particulièrement attractive pour l'expansion des plantations d'huile de palme, pour lesquelles la disponibilité des terrains et les réglementations deviennent des obstacles dans d'autres régions (telles que la Malaisie et l'Indonésie) présentant un climat et des sols similaires.¹⁰ Une mauvaise gouvernance favorise indirectement la déforestation et la dégradation des forêts, notamment à cause de cadres légaux insuffisants, de politiques sectorielles non coordonnées, d'un manque de transparence concernant les concessions d'exploitation forestière, de l'insécurité et de la concurrence en termes de propriété foncière.¹¹

LES PAYS DU BASSIN DU CONGO ONT BESOIN D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET ÉCONOMIQUE SANS LA DESTRUCTION DES FORÊTS

Les pays du Bassin du Congo ont des niveaux de développement économique relativement faibles, bien que dans des mesures variables. La Banque mondiale classe la RCA et la RDC parmi les pays à faibles revenus, le Cameroun et la République du Congo parmi les pays à revenus faibles à moyens et le Gabon et la Guinée équatoriale parmi les pays à revenus moyens supérieurs.¹² Les Nations Unies incluent la RCA et la RDC dans la liste des pays les moins développés.¹³

Les plans nationaux de développement économique des pays du Bassin du Congo comptent lourdement sur les ressources naturelles. Tous ces pays comptent déployer intensivement les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'exploitation minière et des infrastructures, avec des projets en cours destinés à développer et moderniser les transports et les systèmes hydrauliques et énergétiques. Bien que les importantes ressources naturelles de la région offrent ces opportunités de développement économique, cela implique de grands dangers pour les forêts et les autres écosystèmes naturels.

Les engagements climatiques des pays du Bassin du Congo manifestent leur intention de préserver leurs forêts. Les six pays ont soumis au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques leurs Contributions Déterminées au Niveau national (CDN) mises à jour, qui mettent l'accent sur l'importance des puits de carbone de leurs forêts dans le combat international contre le changement climatique et mettent en avant leur désir de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Les six pays ont aussi signé la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, s'engageant à travailler collectivement pour faire cesser et même inverser la tendance de pertes de surfaces forestières et à la dégradation des terres d'ici à 2030, tout en permettant le développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive.

Tous les pays du Bassin du Congo sont aussi membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).¹⁴ La COMIFAC vise à promouvoir la conservation

et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, en améliorant les moyens de subsistance des communautés locales et en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts. Le Plan de Convergence de la COMIFAC¹⁵ sert de cadre de référence pour la coordination de toutes les interventions concernant la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, fournissant une feuille de route solide pour la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Toutefois, sa principale limite consiste en l'absence d'un mécanisme de financement autonome en vue de sa mise en œuvre. En 2021, par le biais d'un mécanisme participatif aux parties prenantes multiples, mené par le Partenariat des forêts du Bassin du Congo (CBFP), les pays membres de la COMIFAC ont adopté "l'Accord équitable pour le Bassin du Congo" (*Fair Deal for the Congo Basin*)¹⁶, qui s'engage à préserver les forêts du Bassin du Congo et appelle à des financements équitables de la part de la communauté internationale.

Les pays du Bassin du Congo font face à des problèmes de gouvernance et de dette publique, qui nuisent particulièrement aux investissements verts, lesquels requièrent des investissements à long terme avec des retours plus faibles. Le manque de coordination en termes de politiques entre ministères au sein d'un même pays entrave la mise en œuvre de réglementations environnementales ambitieuses. L'insécurité en matière de droits fonciers rend difficile l'accès aux financements et leur déploiement sur le terrain. En outre, la violence et l'instabilité limitent la capacité de certains gouvernements de la région à maintenir le contrôle sur les territoires et les ressources naturelles. La mauvaise gouvernance et la propension aux crises financières augmentent les risques dans ces pays pour les investisseurs privés. Les agences d'évaluation des risques, auxquelles les investisseurs se fient pour évaluer l'exposition de leur activité, classent généralement ces pays comme présentant un risque modéré à très élevé.¹⁷ Les pays du Bassin du Congo souffrent d'importantes dettes extérieures et d'un espace fiscal limité, qui limitent le budget disponible pour augmenter les dépenses dans certains domaines sans mettre en danger la durabilité fiscale.

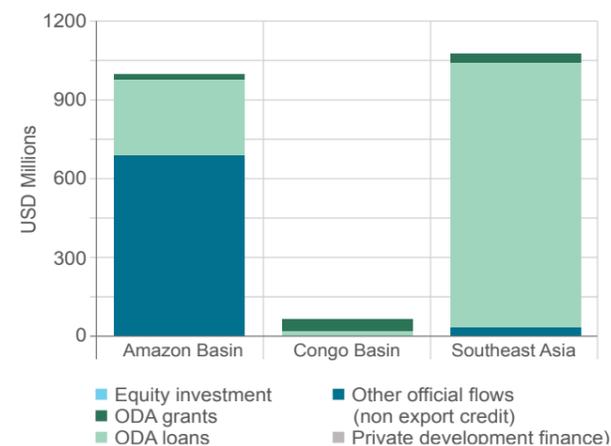


LE SOUTIEN FINANCIER INTERNATIONAL À LA RÉGION EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'ENVIRONNEMENT DEMEURE INSUFFISANT

Le double objectif de croissance économique et de conservation des forêts est caractéristique du contexte politique des pays du Bassin du Congo, mais les ressources techniques et financières limitées rendent difficile la mise en œuvre de stratégies solides pour une croissance verte. En l'absence d'incitations financières et de soutien technique en vue de plans de développement alternatifs, les pays du Bassin du Congo choisiraient probablement de booster la croissance économique en exploitant leurs ressources naturelles ; un schéma de développement adopté dans le passé par de nombreux pays dans le monde. Les flux financiers au sein de la région devront insuffler des changements sur des plans multiples.

Les financements reçus par le Bassin du Congo pour le climat et les forêts ne satisfont pas ses besoins et ne sont pas à la hauteur des services qu'il fournit en termes d'écosystème et de climat. Les pays du Bassin du Congo ont reçu près de 40 millions de dollars américains pour la protection des forêts et de l'environnement entre 2017 et 2021 ; soit seulement 4 % du montant alloué au Bassin amazonien ou encore à l'Asie du Sud-est (respectivement environ 1 milliard de dollars américains) à la même période (Figure 1). Et ce chiffre inclut les financements des activités de sylviculture, telles que la récolte du bois, qui impliquent souvent des pratiques non durables. La plupart des financements destinés aux forêts et au climat dans le Bassin du Congo sont issus de subventions (68 %) et de prêts (24 %) d'aide publique au développement, alors que ceux-ci représentent une part presque négligeable dans les deux autres régions ayant des forêts tropicales.

Figure 1 : Financements destinés à la sylviculture et à la protection environnementale générale reçus par les trois régions à hautes forêts entre 2017 et 2021. Source : base de données du Système notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.



L'accès aux financements internationaux est essentiel pour les CDN des pays. Les pays du Bassin du Congo espèrent recevoir d'importantes contributions financières de la part des partenaires financiers pour financer leurs engagements en termes de CDN (Tableau 1). Les récents engagements financiers indiquent un élan politique en hausse dans le but de rassembler des financements de soutien aux pays d'Afrique centrale. Les engagements pris lors de la COP26 par le biais de la Déclaration commune des donateurs aux Bassin du Congo et la Bezos Earth Foundation ont permis de totaliser 1,5 milliards de dollars américains pour 2021-25. "L'accord équitable" (*fair deal*) défendu par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) estime que 5 milliards de dollars américains sont nécessaires chaque année pour protéger les forêts du Bassin du Congo.

Tableau 1. Réductions des gaz à effet de serre visées d'ici à 2030, comparées aux scénarios de "business as usual" (BAU) et aux financements totaux nécessaires pour atteindre ces objectifs conformément aux CDN des pays du Bassin du Congo.

Pays	Réductions des gaz à effet de serre visées d'ici à 2030, comparées aux scénarios BAU (scénarios conditionnels)	Financements nécessaires (en dollars américains)
Cameroun	35 %	57,6 milliards
RCA	24 %	1,8 milliards
République du Congo	32 %	8,2 milliards
RDC	21 %	48,7 milliards
Gabon	Le Gabon s'est engagé de façon inconditionnelle à assurer la neutralité carbone jusqu'à 2050 et au-delà. Par conséquent, le Gabon fournira tous les efforts nécessaires pour assurer une absorption du carbone nette d'au moins 100 millions de tonnes de CO ₂ par an au-delà de 2050.	Non précisé. Il est fait mention de l'importance des financements climatiques et de l'accès aux marchés du carbone
Guinée équatoriale	35 %	3,9 billion

PLUSIEURS INITIATIVES EXISTENT POUR DIRIGER LES FINANCEMENTS VERTS EN DIRECTION DES PAYS DU BASSIN DU CONGO, ET DE NOUVELLES INITIATIVES VISENT À MOBILISER DES CAPITAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le plus important fonds fiduciaire de conservation de la région est l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Capitalisant 718 millions de dollars grâce à une alliance de pays donateurs, la CAFI fournit des financements pour les pratiques et politiques de gestion durable des terres, sur la base de jalons à atteindre quant à ces politiques pour les pays bénéficiaires. Les autres programmes en faveur de la conservation sont de faible envergure, ne visent pas le Bassin du Congo ou en font trop peu pour promouvoir le développement durable de façon globale dans la région. L'African Forest Landscape Restoration Initiative (AFR100), par exemple, est une initiative panafricaine financée à hauteur de 1,40 milliards de dollars américains mais qui se limite aux activités de restauration, tandis que le Legacy Landscapes Fund, financé à hauteur de 0,10 milliard de dollars américains (alloués à 7 projets sur 15 ans), se limite aux zones protégées.

Des efforts sont aussi faits pour mettre en place des programmes juridictionnels REDD+ dans la région. Les programmes qui soutiennent le REDD+ sont le Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) et le Forest Investment Program (FIP), tous deux gérés par la Banque mondiale. L'alliance publique-privée Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (LEAF) vise à mobiliser des financements privés pour les programmes juridictionnels REDD+. Bien que chacune de ces initiatives ait permis de lever des financements s'élevant à plus de 1 milliard de dollars américains au niveau mondial, le REDD+ juridictionnel fait face à des difficultés de mise en œuvre dans la région du Bassin du Congo. En raison des risques élevés que posent la mauvaise gouvernance et le manque de soutien technique, il est difficile pour les pays de faire face à la déforestation avec des délais de mise en œuvre relativement courts. De plus, les plus faibles taux de déforestation dans certains pays du Bassin du Congo donnent lieu à de faibles retours des initiatives, qui paient en fonction de la déforestation réduite.

Les efforts pour mobiliser des investissements privés en matière de conservation incluent des mécanismes relatifs aux finances et aux marchés du carbone. La CAFI et &Green Fund ont annoncé lors de la COP27 le développement d'une obligation forestière afin de soutenir l'engagement des donateurs de la COP26 en faveur du Bassin du Congo, à hauteur de 0,12 milliard de dollars américains. Le TerraFund for AFR100 Landscapes a réuni des financements privés et publics (0,05

milliard de dollars américains) visant des projets de restauration des terres dans 27 pays africains. Les marchés du carbone ont permis des investissements dans la région, sans toutefois atteindre le potentiel d'atténuation hautement rentable des solutions naturelles dans les pays du Bassin du Congo.

Des initiatives émergentes permettent de tester des modalités de paiement basées sur les résultats afin de soutenir les programmes destinés aux paysages. Le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat lancé lors de la COP27 a permis d'entamer la conception de Paquets nationaux pour les forêts, la nature et le climat, offrant un soutien technique, financier et diplomatique propre à chaque pays, afin d'atteindre les objectifs climatiques nationaux. Le partenariat SCALE de la Banque mondiale rassemblera des ressources et les mettra à disposition des programmes sectoriels et juridictionnels les plus impactants, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre grâce à des solutions climatiques naturelles, des infrastructures durables et des solutions fiscales et financières visant à favoriser des transitions justes et inclusives. Le Nature+ Accelerator Fund vise la création d'un portefeuille d'investissement capitalisant sur les marchés environnementaux émergents, tels que le carbone bleu ou le biochar et d'autres types de paiements pour les services écosystémiques tels que la conservation de la biodiversité et les crédits d'eau ou de plastique. Bien que ces programmes (et d'autres), puissent potentiellement être favorables aux objectifs de développement du Bassin du Congo, ceux-ci sont internationaux et leurs bénéfices pour la région restent flous.



LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT EN VUE DE LA CONSERVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION SONT DE TROP FAIBLE ENVERGURE ET TROP DISPERSÉS, ET CE MALGRÉ L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

L'augmentation proportionnelle des financements verts reste lente, avec des déboursés toujours inférieurs aux engagements. Selon "l'accord équitable" (*fair deal*) défendu par le CBFP, la protection des forêts du Bassin du Congo nécessiterait 5 milliards de dollars américains par an. Depuis, selon la Déclaration commune des donateurs pour le Bassin du Congo, 1,5 milliards de dollars américains devraient être déboursés à compter de 2021-25 (ou près de 300 millions de dollars américains par an). Cependant, l'initiative la plus prometteuse de la région, la CAFI, n'a déboursé que 443 millions de dollars américains entre 2015 et 2022 (soit une moyenne de 55 millions de dollars américains par an).¹⁸ Entre 2010 et 2022, le FCPF a alloué 31,4 millions de dollars américains aux cinq pays du Bassin du Congo participants par le biais de son Readiness Fund, et 96,8 millions de dollars américains à la RDC et à la République du Congo par le biais de son Carbon Fund,¹⁹ tandis que le FIP a des plans d'investissement qui requièrent au total 190 millions de dollars américains en RDC et en République du Congo.²⁰ En dépit d'une volonté d'augmenter les flux de financements privés vers le Bassin du Congo, les opportunités d'investissement à grande échelle avec des objectifs de conservation ambitieux restent limitées.

La conservation et le développement sont deux facettes d'une même médaille, mais sont gérés comme des problèmes distincts. Seules trois initiatives de financement (CAFI, FIP, &Green Bonds) parmi celles évaluées visent explicitement à la fois la conservation et le

développement et reconnaissent que ralentir ou faire cesser la déforestation n'est possible qu'en tenant compte des facteurs socioéconomiques et en imaginant des stratégies de développement durable efficaces. Les programmes de développement (tels que l'outil d'échange de dettes C2D pour pays hautement endettés, ainsi que l'Agence de garantie d'investissement multilatéral) fournissent les secteurs en développement tels que la santé, l'éducation, les infrastructures et l'exploitation minière sans lien avec les objectifs climatiques ou de conservation. L'écologisation des financements "gris" (afin de rediriger les flux financiers existants potentiellement nuisibles pour les forêts) représente donc un besoin urgent.

Les pays du Bassin du Congo font chacun face à des obstacles spécifiques qui nécessitent des programmes sur mesure. Les exigences de financement nécessitant des institutions stables, des systèmes de gestion des finances solides ou des portefeuilles d'investissement financables désavantagent le Bassin du Congo par rapport aux autres régions des forêts tropicales. Les programmes juridictionnels du REDD+ font face à de difficiles problèmes de mise en oeuvre, avec leurs exigences importantes en termes institutionnels, financiers et de capacité, ainsi que les retours limités qu'ils offrent aux régions à hautes forêts dont le taux de déforestation est faible. De plus, la mauvaise gouvernance et les conditions économiques instables découragent les acteurs du secteur privé en raison du ratio risque-rendement élevé pour les potentiels investissements.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA CONSERVATION NÉCESSITENT DES APPROCHES DE FINANCEMENT INTÉGRÉES

Les nouvelles approches de mobilisation des financements doivent surmonter les obstacles du poids de la dette et de la mauvaise gouvernance. Les initiatives visant uniquement la conservation des forêts ne suffiront pas à surmonter ces obstacles, ni à garantir le développement durable à long terme. Une révision des financements publics est nécessaire, devant être complétée par une mobilisation de financements privés, par le biais de mécanismes financiers combinés et basés sur les marchés. Pour augmenter l'espace fiscal des pays du Bassin du Congo en vue de la protection des forêts et du développement durable, les investisseurs et les finances publiques internationales doivent reconnaître la valeur des écosystèmes du Bassin du Congo.

Trois principaux aspects problématiques doivent être gérés afin d'adapter efficacement les financements destinés aux forêts du Bassin du Congo :



Au vu de la fragilité particulière de la région, les finances publiques internationales demeureront probablement une source essentielle de financements pour le Bassin du Congo ; toutefois, elles nécessitent une profonde révision. Comparés aux autres types de financements, les financements publics internationaux restent abordables à plus long terme pour les pays en développement, un point crucial pour faire face aux défis structurels. Cependant, les financements disponibles le sont à une échelle inappropriée et, en raison du niveau élevé de dette étrangère et de l'espace fiscal limité, souvent inaccessibles pour les pays du Bassin du Congo. Cela limite le budget disponible pour les réformes des politiques et les actions de conservation. Pour adapter le flux financier public international aux pays du Bassin du Congo, plusieurs stratégies sont donc nécessaires. Celles-ci incluent (i) la réforme des banques de développement multilatérales, par ex. en revoyant l'utilisation des Droits de tirage spéciaux (DTS) en faveur des pays en développement qui fournissent des efforts en termes de conservation ; (ii) la révision des cadres de gestion de la dette et financière des pays, par ex. en réformant la manière d'évaluer la stabilité financière des pays ; (iii) l'allègement ou l'aménagement des dettes externes des pays, notamment tel que défini par le Cadre commun de traitement des dettes du G20 qui permet de gérer la crise de la dette actuelle.



Les politiques publiques ont besoin de réduire les risques liés aux investissements publics. Les investissements privés sont essentiels au développement économique de la région du Bassin du Congo. Les financements combinés ont recours aux capitaux de sources publiques ou philanthropiques pour attirer et catalyser des investissements durables du secteur privé dans les pays en développement ou à revenus moyens. Les outils financiers combinés, notamment les garanties ou les obligations, peuvent aider à la mobilisation d'investissements privés en réduisant les risques liés aux opportunités d'investissement et en mettant comme condition au financement des engagements en faveur de la conservation des forêts.



Les mesures publiques doivent faciliter la mobilisation de financements supplémentaires par le biais de marchés environnementaux à intégrité élevée. Les marchés environnementaux ont recours à des outils économiques négociables lorsqu'ils visent des objectifs environnementaux spécifiques. Ils utilisent les prix et d'autres variables économiques pour réduire ou éliminer les impacts environnementaux négatifs ou encourager les impacts positifs. Sans être un remède miracle, les marchés environnementaux peuvent contribuer à apporter de la valeur aux forêts intactes. Les mécanismes existants et émergents peuvent être utilisés de manière complémentaire. Les projets de réduction d'émission de gaz à effet de serre (ex. : reforestation, boisement et agrosylviculture) ainsi que les programmes juridictionnels REDD+ sont prometteurs, en particulier s'ils sont associés aux mécanismes des marchés émergents qui valorisent la biodiversité ou encore les forêts à intégrité élevée.

CETTE ÉTUDE PRÉSENTE SIX OPTIONS DESTINÉES À ADAPTER LES FINANCEMENTS EN VUE DE LA CONSERVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BASSIN DU CONGO

Options présélectionnées :

- (i) Avoir le potentiel de mobiliser des financements privés et publics à l'échelle voulue ;
- (ii) Associer objectifs de développement durable et de conservation ; et
- (iii) Développer les processus ou propositions de politiques existants et les adapter aux situations de la région.

Les options se complètent les unes les autres (Tableau 2). Elles servent de points de départ à une élaboration plus poussée et à des évaluations de faisabilité qui dépassent le cadre du présent rapport. Au vu des différences entre les pays du Bassin du Congo, les approches proposées peuvent être plus ou moins adaptées à chacun d'eux. Certaines s'appliquent aussi à d'autres pays en développement possédant de grandes étendues forestières.

Tableau 2. Aperçu des options d'adaptation des financements internationaux en vue du développement durable et la conservation des forêts dans les pays du Bassin du Congo. Les noms utilisés sont des titres provisoires, aux fins du présent rapport.

Stratégie	Objectif principal	Option	Nom
Financements publics internationaux	Soutien aux budgets des pays pour la mise en œuvre et la réforme des politiques	Fondation Forestière durable pour le Bassin du Congo	SFT-CB
		Apporter de la valeur aux forêts et prendre celle-ci en compte lors de l'évaluation de l'espace fiscal des pays	Valorisation des forêts
Financements combinés	Réduction des risques liés aux investissements privés	Obligation liée aux forêts à intégrité élevée	Obligation HIF
		Mécanisme de garantie du Bassin du Congo	CBGF
Marchés environnementaux	Développer la capacité locale et attirer des investisseurs privés au sein des marchés environnementaux	Investissements régionaux et Mécanisme d'assistance technique	ITAF
		Agences de promotion des investissements sur le marché environnemental national	EMIPA

1 ADAPTATION DES FINANCEMENTS: METTRE EN PLACE UNE FONDATION FORESTIÈRE DURABLE POUR LE BASSIN DU CONGO

L'augmentation des financements publics pour le soutien des budgets et le financement des politiques de développement. La conservation des forêts serait une condition pour accéder à la SFT-CB.

La SFT-CB allie les avantages du soutien aux budgets et du financement basé sur les performances. Elle apporterait des financements aux budgets gouvernementaux, ce qui permettrait d'implémenter des stratégies et politiques climatiques et de croissance verte, avec des déboursments associés au fait d'atteindre des résultats ou étapes spécifiques

liés aux politiques. Par exemple, une utilisation pourrait être la mise en œuvre du "plan de convergence" de la COMIFAC ou de la stratégie régionale de gestion des risques des catastrophes et d'adaptation au changement climatique" de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). La SFT-CB renforcerait les systèmes nationaux et éviterait une fragmentation ultérieure du soutien des donateurs. En même temps que des paiements basés sur les résultats, sous forme de subventions, la SFT-CB pourrait accorder des prêts concessionnels à long terme pour soutenir les projets d'investissement et les infrastructures dans la région. Tous les financements seraient conditionnés par des engagements établis de conservation des forêts nationales, qui seraient monitorés et contrôlés indépendamment (ex.: couverture forestière monitorée grâce aux données spatiales).

La SFT-CB serait administrée par une organisation multilatérale. La fondation pourrait avoir comme modèle le Resilience and Sustainability Trust Fund (RST) du Fonds Monétaire International (FMI), comme une fondation sœur du RST ou en tant que programme régional spécial dans le cadre du RST. Associer la fondation au FMI permettrait l'accès à d'importants financements sans avoir besoin d'engagements ultérieurs de la part de donateurs. Comme le RST, la SFT-CB pourrait récolter des financements via la réaffectation ou la réémission de Droits de tirage spéciaux (DTS), l'actif de réserve international du FMI.

2 AUGMENTER L'ESPACE FISCAL POUR LES PAYS DU BASSIN DU CONGO: ATTRIBUER DE LA VALEUR AUX ACTIFS NATURELS DU BASSIN DU CONGO AFIN D'ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME

Valoriser le capital naturel et les services environnementaux fournis par les forêts du Bassin du Congo permettrait aux pays d'investir dans le développement écologique à long terme tout en conservant les forêts. La communauté mondiale doit reconnaître que les pays du Bassin du Congo gèrent un actif forestier mondial, dont la perte rendrait presque impossible le fait de remplir les objectifs climatiques et de biodiversité mondiaux.

Les programmes de prêt actuels du FMI et de la Banque mondiale sont conditionnés par une analyse de viabilité de la dette (AVD) qui ne tient pas compte des actifs naturels tels que les forêts dans le cadre de la gestion de la dette des pays. La classification AVD d'un pays peut aussi influencer sur sa capacité à emprunter de l'argent sur les marchés internationaux. Réformer les méthodes d'AVD pour valoriser les forêts en tant qu'actifs aurait un fort impact sur la capacité des pays du Bassin du Congo à accéder à des financements grâce aux programmes de l'IMF et de la Banque mondiale et via les marchés internationaux de la dette. L'analyse pourrait être réformée de manière à rendre compte des risques associés à la perte des forêts, ou pour adopter une approche bilancielle, prenant en compte les forêts en tant qu'actifs nationaux. Ces deux approches généreraient une forte motivation quant à la conservation et la gestion à long terme des forêts.

Tenir compte de la valeur des forêts du Bassin du Congo lors des évaluations budgétaires créerait de la motivation pour la conservation des forêts, qui pourrait être associée au soutien budgétaire et à l'allègement de la dette. Cette modification des cadres de gestion de la dette souveraine pourrait être associée à l'établissement de la SFT-CB et à un programme de restructuration et d'allègement de la dette dans le cadre du Cadre commun de traitement de la dette du G20. La proposition de réformer la dette souveraine n'est pas nouvelle mais se base sur des propositions actuellement débattues dans le contexte de futures réformes du système financier multilatéral. La Banque mondiale a déjà entrepris des efforts de valorisation des forêts du Bassin du Congo, fournissant d'importantes données analytiques en vue de cette proposition.

3 STIMULATION D'INVESTISSEMENTS POUR LA CONSERVATION : ÉMISSION D'UNE OBLIGATION FORESTIÈRE ASSOCIÉE AUX NOUVEAUX PAIEMENTS POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Une obligation forestière associée aux marchés environnementaux pourrait faciliter la levée de capitaux privés afin de financer les efforts de conservation des forêts et / ou les projets de développement durable.

Les obligations peuvent attirer les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension. Les pays du Bassin du Congo ou les partenaires de développement (ex. : l'IFC) pourraient émettre une Obligation pour les forêts à intégrité élevée qui améliorerait la conservation et promouvoir le développement rural, générateur d'alternatives viables à déforestation. La conception d'une telle obligation pourrait s'inspirer des précédents efforts pour créer des obligations REDD+.

Les propositions émergentes pour créer des outils négociables pour les forêts intactes ouvrent la porte à une nouvelle tentative de concevoir une obligation forestière associée aux marchés et qui récompense la protection des forêts à intégrité élevée. L'obligation proposée pourrait être conçue pour mobiliser des financements en vue de la conservation. Les pays du Bassin du Congo pourraient utiliser les obligations liées aux forêts à intégrité élevée pour attirer des investisseurs privés intéressés par des opportunités socialement responsables. Par exemple, l'obligation proposée pourrait être associée aux unités High Integrity Forest Removal (HIFOR) de la Wildlife Conservation Society (WCS). Les investissements pourraient servir à un ensemble d'activités de conservation et de mesures de développement sans déforestation. Les investisseurs dans les obligations liées aux forêts à intégrité élevée pourraient choisir entre des dividendes en espèces et, par exemple, une unité de crédit HIFOR à utiliser comme preuve d'investissement dans la conservation des forêts à intégrité élevée.

Les pays pourraient également émettre des obligations de durabilité souveraines, similaires aux obligations émises par le Bénin en 2019. L'émission souveraine d'outils associés à la durabilité offre une autre voie prometteuse pour encourager les gouvernements à implémenter des politiques favorables aux forêts.²¹ Les obligations de durabilité sont des outils de dette similaires aux obligations forestières mais sont conçues pour attirer de nouveaux investisseurs et financer des projets à visée économique et sociale plus large, comme le fait d'atteindre les Objectifs de développement durable.

4 RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS PRIVÉS: AMÉLIORATION DE L'UTILISATION DES GARANTIES DANS LE CONTEXTE DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA CROISSANCE VERTE

Un Mécanisme de garantie du Bassin du Congo (CBGF) permettrait de diriger les financements vers des investissements infrastructurels et des chaînes

logistiques sans déforestation. Les garanties sont l'outil financier combiné le plus efficace et le plus sous-utilisé. Le CBGF pourrait être conçu pour attirer des financements privés dans le cadre de la gestion durable des forêts, des chaînes logistiques sans déforestation et d'autres opportunités.

Le CBGF pourrait être géré par une banque de développement multilatérale, telle que la Banque africaine de développement (BAD), ou par l'African Trade Insurance Agency (ATI), une organisation multilatérale panafricaine qui fournit déjà des assurances risques politiques aux organismes étrangers souhaitant investir en Afrique. L'ATI bénéficie déjà du soutien de la Banque africaine de développement et dispose d'une vaste expérience en matière d'évaluation des risques dans les pays du Bassin du Congo. Le lien avec les banques de développement multilatérales apporterait une confiance ultérieure dans les investissements expertisés et garantis. Autrement, un partenaire expérimenté du secteur privé pourrait être le CBGF.

Les garanties seraient émises en faveur de projets d'investissement privés s'engageant à une déforestation zéro. Les projets pourraient soutenir les énergies vertes et l'agriculture aux frontières des forêts. Les garanties pourraient aussi soutenir des investissements dans l'extraction de ressources ou la gestion des forêts de manière durable, s'attaquant directement aux facteurs de déforestation.

5 INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PIPELINES: CRÉATION D'UN MÉCANISME D'AIDE TECHNIQUE ET À L'INVESTISSEMENT POUR LES MARCHÉS ENVIRONNEMENTAUX

Un Mécanisme d'aide technique et d'investissement (ITAF) pour la région du Bassin du Congo permettrait de débloquent des investissements privés, de réduire le déficit financier des marchés du carbone et de soutenir l'établissement des marchés environnementaux émergents. Un mécanisme de ce type viserait à combler le fossé entre les niveaux d'investissement actuels et le potentiel de solutions naturelles commercialisables dans la région.

Un ITAF réduirait les risques liés aux investissements et fournirait une aide technique pour les projets et programmes protégeant les forêts et la biodiversité. Les pays du Bassin du Congo disposent d'un potentiel important en termes de solutions naturelles économiques, encore largement inexploitées. Il y a relativement peu de développeurs de projets dans la région parce que les investissements sont considérés comme à haut risque et qu'il est difficile d'obtenir un soutien technique et marketing. Un ITAF permettrait de développer les capacités locales en facilitant la mise en œuvre des études nécessaires à ce type de projet (ex. : évaluation de la faisabilité, calculs de référence, études d'engagement communautaire) et de rapidement financer les projets afin de prendre en charge leurs coûts de développement.

L'ITAF pourrait être administré par la CAFI, qui ne dispose pas actuellement d'un programme de redirection des financements vers le secteur privé.

Les financements pourraient être fournis par des pays donateurs via l'IFC, l'institution de développement concentrée sur le secteur privé.

6 ATTRACTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS: ÉTABLISSEMENT D'AGENCES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES MARCHÉS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Un vaste ensemble de mécanismes appliqués aux marchés du carbone et à d'autres marchés permet d'attirer des investissements dans des actions de réduction des dégradations, notamment dans des projets aux frontières des forêts. Jusqu'ici, peu de pays du Bassin du Congo ont choisi de s'engager sur les marchés du carbone ou d'autres marchés environnementaux. Les expériences relatives aux programmes juridictionnels REDD+ donnent à réfléchir et ont donné lieu au scepticisme ; toutefois, la promesse des marchés environnementaux ne doit pas être trop vite écartée. Le Bassin du Congo dispose d'un potentiel important en termes d'investissements destinés à l'acquisition de certifications carbone, liées à la biodiversité ou à d'autres aspects environnementaux. Les agences de promotion des investissements dans les marchés environnementaux (EMIPA) pourraient aider les gouvernements à s'engager de manière stratégique concernant les mécanismes des marchés environnementaux. Cela pourrait inclure le développement de stratégies d'accès aux marchés environnementaux afin de tirer parti du transfert technologique et financier. Ces stratégies doivent être axées sur les pays, tenir compte de tous les outils et marchés et se concentrer sur l'alignement entre les activités supportées et les stratégies de développement nationales.

L'engagement stratégique concernant les marchés environnementaux permettrait aux gouvernements d'approcher la tarification du carbone de façon holistique et de tenir compte des marchés du carbone dans leur politique climatique, ainsi que de développer une boîte à outils de développement durable. Ceci requiert une compréhension claire des outils financiers complémentaires, notamment des approches coopératives figurant à l'Article 6 de l'Accord de Paris, REDD+ juridictionnel et basé sur le projet, boisement et reforestation, ainsi qu'un engagement concernant les nouvelles classes d'actifs telles que l'HIFOR de la WCS ou des certifications relatives à la nature émergentes. La demande d'actifs climatiques et environnementaux négociables vient des entreprises qui cherchent à remplir les objectifs climatiques (avec notamment des investissements dans l'atténuation des risques au-delà de la chaîne de valeur) et des gouvernements souhaitant soutenir les marchés du carbone ou REDD+ conformément à l'Accord de Paris.

Les EMIPA pourraient être établies dans le cadre d'agences de promotion existantes ou en tant que nouveaux organismes. Les EMIPA seraient spécialisées dans l'attraction de financements à partir des marchés environnementaux, permettant aux pays d'entrer en lien avec des investisseurs et acheteurs intéressés par des opportunités d'investissement. Cela permettrait aux pays d'utiliser les marchés du carbone et d'autres marchés environnementaux émergents de manière stratégique afin d'atteindre leurs objectifs de développement.

CES PROPOSITIONS DE MOBILISATION DE FINANCEMENTS INTERNATIONAUX POUR LE BASSIN DU CONGO REQUIÈRENT PRIORISATION, ÉLABORATION ET ADHÉSION POLITIQUE

Les six approches en vue de mobiliser des financements internationaux pour le Bassin du Congo présentées dans ce rapport ont été élaborées à partir de l'examen d'une vaste documentation et d'entretiens avec les parties prenantes. Par conséquent, certaines propositions doivent encore être examinées et communiquées aux principaux protagonistes et organisations partenaires. En outre, l'opérationnalisation des approches sélectionnées nécessitera d'autres études de faisabilité déployant des mesures et des instruments adaptés

Les six options proposées sont complémentaires et centrées sur l'idée que les financements publics internationaux et les interventions politiques sont nécessaires à une mobilisation financière pour le Bassin du Congo. Cela implique la nécessité d'un dialogue et de négociations sur le plan politique. Certaines de ces options ont été portées au plan national (ex. : les propositions 3 et 6) ; d'autres bénéficient d'une coordination régionale, qui peut se dérouler sous l'aile de la COMIFAC, de la CAFI et du CBPF. Il est important que les solutions incluent une interaction avec les parties prenantes locales dès le début pour éviter l'impression d'initiatives « descendantes » ou orientées

vers les donateurs, qui ont fait preuve d'une efficacité limitée et entraîné un manque de confiance des parties prenantes dans les pays du Bassin du Congo.

Toutes les options étant développées à partir d'initiatives et de propositions existantes, il est important de consulter ceux qui soutiennent ces efforts. Cela inclut quoi qu'il arrive les représentants des différents ministères des pays du Bassin du Congo. Autres groupes clés : le FMI et le RST pour la proposition 1 ; le gouvernement de La Barbade et les partisans de la Bridgetown Initiative, ainsi que le FMI pour la proposition 2 ; la CAFI, l'UNCDF, l'IFC et la WCS pour la proposition 3 ; l'ATI, la BAD et le MIGA pour la proposition 4 ; la CAFI, l'IFC et les pays donateurs pour la proposition 5 ; et l'initiative Voluntary Carbon Market Integrity ainsi que le Integrity Council for the Voluntary Carbon Market pour la proposition 6.

Il est très important de rappeler que ces options doivent servir de points de départ constructifs pour développer des outils tenant compte de la valeur locale et mondiale des écosystèmes du Bassin du Congo.



Bois certifié FSC dans une concession de la province de l'Est au Cameroun.
© Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK

LES RÉFÉRENCES

1. Vancutsem, C., Achard, F., Pekel, J.-F., Vieilledent, G., Carboni, S., Simonetti, D., Gallego, J., Aragao, L. and Nasi, R. 2021. Long-term (1990–2019) monitoring of forest cover changes in the humid tropics. *Science Advances* 7(10): eabe1603. doi.org/10.1126/sciadv.abe1603
2. Eba'a Atyi, R., Hiol Hiol, F., Lescuyer, G., Mayaux, P., Defourny, P., Bayol, N., Saracco, F., Pokem, D., Sufo Kankeu, R. and Nasi, R. 2022. *The Forests of the Congo Basin - State of the Forests 2021*. www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2021?lang=en
3. Harris, N.L., Gibbs, D.A., Baccini, A., Birdsey, R.A., Bruin, S. de, Farina, M., et al. 2021. Global maps of twenty-first century forest carbon fluxes. *Nature Climate Change* 11(3): 234–240.
4. Forest Declaration Assessment Partners. 2022. *Forest Declaration Assessment: Are we on track for 2030?* forestdeclaration.org/resources/forest-declaration-assessment-2022
5. Forest Declaration Assessment Partners. 2022.
6. Forest Declaration Assessment Partners. 2022.
7. Branthomme, A., Merle, C., Kindgard, A., Lourenço, A., Ng, W.-T., D'Annunzio, R. and Shapiro, A. 2023. *How much do large-scale and small-scale farming contribute to global deforestation?: Results from a remote sensing pilot approach*. FAO, Rome, Italy. www.fao.org/documents/card/en/c/cc5723en
8. Tyukavina, A., Hansen, M.C., Potapov, P., Parker, D., Okpa, C., Stehman, S.V., Kommareddy, I. and Turubanova, S. 2018. Congo Basin forest loss dominated by increasing smallholder clearing. *Science Advances* 4(11): eaat2993. doi.org/10.1126/sciadv.aat2993
9. Tegegne, Y.T., Lindner, M., Fobissie, K. and Kanninen, M. 2016. Evolution of drivers of deforestation and forest degradation in the Congo Basin forests: Exploring possible policy options to address forest loss. *Land Use Policy* 51: 312–324. doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.11.024
10. Ordway, E.M., Sonwa, D.J., Levang, P., Mboringong, F., III, L.M., Naylor, R.L. and Nkongho, R.N. 2019. Sustainable development of the palm oil sector in the Congo Basin: The need for a regional strategy involving smallholders and informal markets. Center for International Forestry Research (CIFOR). doi.org/10.17528/cifor/007279
11. Tegegne et al. 2016.
12. WDI - The World by Income and Region. 2023. datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html
13. UNCTAD. 2023. UN list of least developed countries. unctad.org/topic/least-developed-countries/list
14. COMIFAC. 2023. www.comifac.org
15. COMIFAC. 2023. Convergence Plan. [mail.comifac.org/en/convergence](mailto:comifac.org/en/convergence)
16. COMIFAC. 2021. Declaration of commitment by COMIFAC member states. pfb-cbfp.org/files/docs/key_docs/fac3-Allemagne_2007-10/N_Final_English_Declaration%20ECCAS-COMIFAC_CBFP.pdf
17. Sovereign Risk Indicators - S&P Global Ratings. 2023. disclosure.spglobal.com/sri
18. CAFI Trust Fund - Fund volume. Retrieved from https://www.cafi.org/sites/default/files/2023-05/CAFI%202023%20-%20ENGLISH_6.pdf
19. Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) - Fund volume. Retrieved from https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/documents/2022/FCPF%202022%20Annual%20Report_WEB.pdf
20. Forest Investment Program (FIP), CIF - Fund volume. (n.d.). Retrieved from <https://www.cif.org/topics/sustainable-forests>
21. Malloch-Brown, M. and Adam, J.-P. 2023. The IMF can help developing nations by helping the planet. Bloomberg, 13 April. www.bloomberg.com/opinion/articles/2023-04-13/imf-world-bank-can-help-poor-nations-and-fight-global-warming

**NOTRE MISSION EST DE PRÉSERVER
LA NATURE ET RÉDUIRE LES
MENACES LES PLUS URGENTES
PESANT SUR LA DIVERSITÉ DE LA
VIE SUR LA TERRE.**

Gorille des montagnes dans le Parc National des Virunga,
République démocratique du Congo. © Kim Griffin



Working to sustain the natural
world for the benefit of people
and wildlife.

together possible™ panda.org

© 2023

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” is a WWF Registered Trademark. WWF, Avenue du Mont-Bland,

1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111. Fax. +41 22 364 0332.

Pour nos coordonnées et plus d'informations, veuillez vous rendre sur notre site international

www.panda.org